



Communiqué de presse : 563 millions d'euros en 2017 : Un montant record pour les suppléments d'honoraires - 05/02/2019

Depuis août 2015, les hôpitaux ne sont plus autorisés à facturer des suppléments d'honoraires pour une admission en journée en chambre double ou multiple, comme pour une admission classique. Seuls les suppléments d'honoraires restent applicables pour les hospitalisations en chambre individuelle.

P.-S.

- [Rapport AIM - Suppléments d'honoraires médicaux séjours hospitaliers - données 2017](#)